Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

U PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Cachet du rédacteur du document :
Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026188-DE

Numéro d'ordre du document d'arpentage :
.....
Document vérifié et numéroté le ..... / ..... / .....
A .....
Par .....

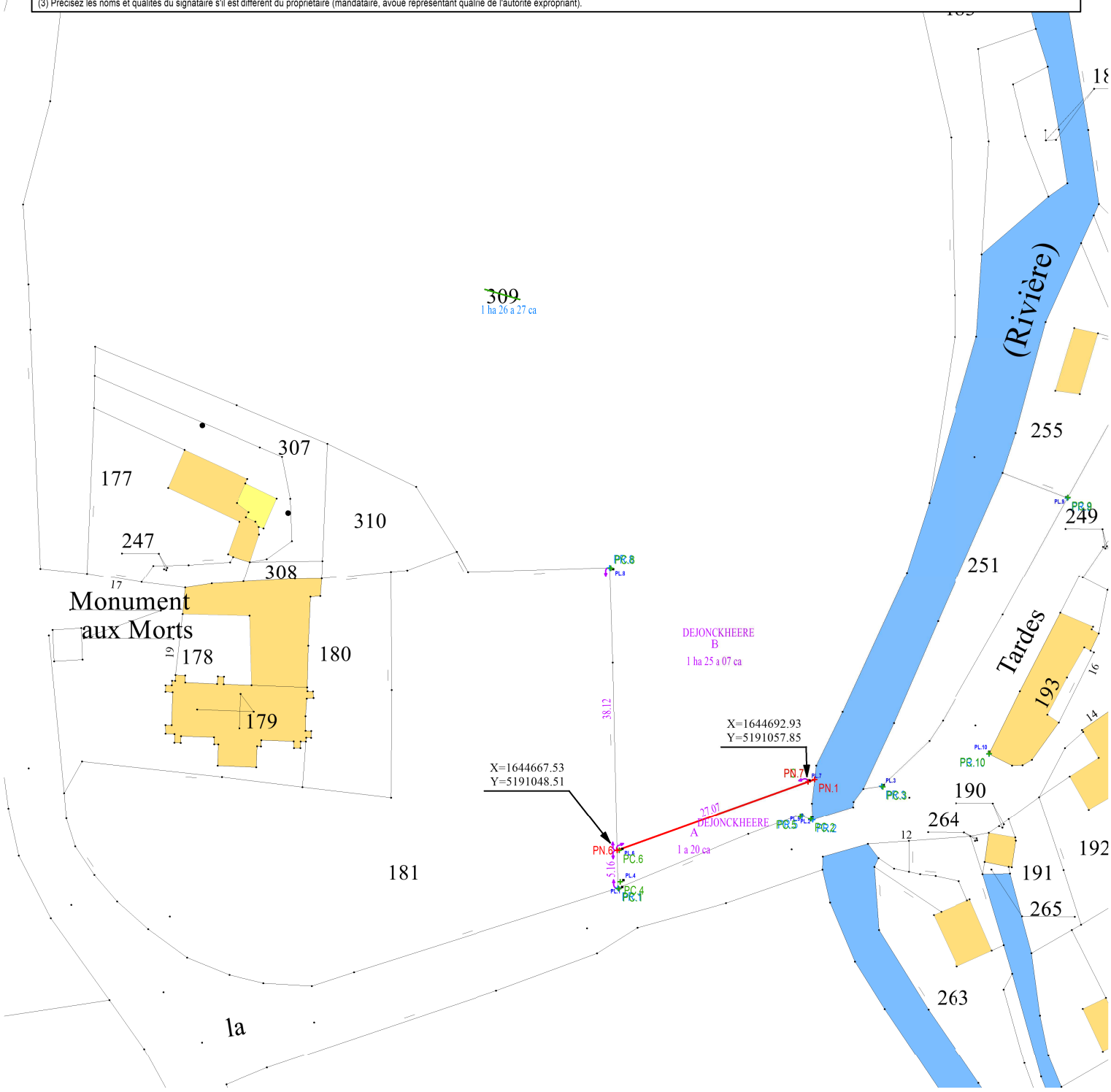
Section : AL
Feuille(s) : 1
Qualité du plan : 1 (plan régulier)
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/750
Date de l'édition : 01/01/1976

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~
B - En conformité d'un piquetage : 17 Septembre 2026 effectué sur le terrain ;
~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... ; par ..... géomètre à .....~~
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A la Souterraine , le 21 Septembre 2026
Vincent BARAILLE, mandataire

Document dressé par (2)
Monsieur Vincent BARAILLE
à la Souterraine
Date : 21 Septembre 2026
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renové par voie ce mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



TERRA TOPO

Division de la parcelle AL n°309
M. BARAILLE Vincent
11 bis, rue Pierre de Coubertin - 23300 La SOUTERRAINE
Tél : 05-55-63-11-23 Fax : 05-55-63-82-67

DOSSIER
26-573

Chambre syndicale nationale des géomètres topographes